**CAHIER DES CHARGES**

1. **Informations générales**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé de la mission | Equipements son et lumière de la salle de spectacle du CFRAD (Centre de Formation et de Recherche en Art dramatique) |
| Bénéficiaire(s) | Projet CFRAD-ICC (Expertise France, Ambassade de France au Congo, Ministère de l’Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs de la République du Congo) |
| Pays et ville | République du Congo à Brazzaville |
| Durée totale envisagée | Décembre 2025 à mai 2026 (6 mois) |

1. **Contexte et justification du besoin**

L’agence Expertise France est mandatée par le Ministère des Affaires Etrangères et de l’Europe (MEAE) afin de mettre en œuvre le projet du Fonds Equipe France, de réhabilitation du **Centre de formation et de recherche en art dramatique (CFRAD)** [[1]](#footnote-1) situé à Brazzaville, en République du Congo, en lien avec le Ministère de l’Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs (MICTAL) du Congo et l’Ambassade de France au Congo.

Dans ce cadre, le projet porté par Expertise France prévoit deux composantes :

**La première composante du projet** a pour but la restauration et la valorisation du bâtiment abritant le CFRAD qui sera d’abord un lieu de spectacle, de formation et de création, mais aussi un lieu de mémoires ainsi que le point de départ d’un itinéraire du patrimoine historique et touristique de Brazzaville.

Quant à **la seconde composante**, elle est centrée sur la conception d’une stratégie culturelle et artistique pour transformer ce site emblématique de la relation franco-congolaise en un lieu de mémoires, de création, de diffusion contemporaine et d’incubation culturelle.

Le bâtiment rénové du CFRAD accueillera une salle de spectacle d’environ 220 personnes, dédiée principalement aux arts vivants (danse, théâtre, musique), un espace de formation dédié aux industries culturelles et créatives (ICC), 3 résidences d’artistes et un espace mémoriel.

Le projet de réhabilitation du CFRAD prévoit les équipements scéniques de la salle de spectacle et de sa régie.

**La présente consultation a pour objet l’achat des équipements son et lumière, leur livraison DDP et leur installation sur site afin d’équiper et de rendre opérationnelle la salle de spectacle du CFRAD pour accueillir des spectacles dès mai 2026.**

Cette mission s’inscrit dans le cadre de la composante 1 du projet.

1. **Informations et descriptif**
   1. **Présentation des acteurs du Projet CFRAD-ICC**

Les acteurs directs du projet sont les suivants :

* le **MICTAL**, Ministère de l’Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, en République du Congo, est le maître d’ouvrage.
* l’**Ambassade de France** en République du Congo, en tant que bailleur, assure la bonne gestion des fonds et participe activement au pilotage et à la bonne gouvernance du projet avec l’ensemble des parties prenantes.
* **Expertise France**, en tant qu’opérateur pour la mise en œuvre du projet, assure la maîtrise d’ouvrage déléguée pour le compte du MICTAL. Expertise France passera les marchés publics au nom et pour le compte du MICTAL et s’assurera de leur bonne exécution depuis la phase de conception jusqu’à la remise finale de l’ouvrage au MICTAL.
  1. **Informations architecturales sur le bâtiment abritant le CFRAD**

La réhabilitation du bâtiment ancien, qui abrite la régie technique ainsi que la salle de spectacle (laquelle comprend environ 220 sièges), et la construction de l’extension, qui intègre le plateau scénique, répondent à un concept architectural bioclimatique.

Ce parti pris consiste à favoriser une ventilation naturelle pour assurer le rafraichissement des locaux sans techniques énergivores telles que la climatisation conventionnelle.

Le projet a été pensé pour fonctionner via une ventilation naturelle. Ce principe est assuré par :

* des grilles ou briques alternées posées en partie basse de la façade ;
* des grilles ou briques alternées posées en partie haute de la façade ;
* des brasseurs d’air fixés aux plafonds ;
* des extracteurs mécaniques (VMC) dans les locaux les plus exposés aux surchauffes pour renforcer la circulation d’air et l’effet “cheminée”.

Dans ce sens, la brique de terre crue comprimée stabilisée au ciment (BTC) sera utilisée comme remplissage de façade. Cette dernière est idéale pour le confort acoustique des usagers tout en permettant une régulation naturelle de l’humidité dans les locaux.

* 1. **Plans et coupes de la salle de spectacle du CFRAD**

1. Annexe N°1 : Lignes directrices CFRAD-ICC
2. Annexe N°2 : plan RDC, plan R+1
3. Annexe N°3 : plan VDI, coupe VDI et gril technique
4. **Livrables attendus**
   1. **Proposition d’équipements scéniques**

Le prestataire devra proposer des équipements son et lumière adaptés à la salle de spectacle du CFRAD. Cette salle doit accueillir principalement des spectacles en arts vivants (danse, théâtre, musique) mais pas exclusivement.

Le prestataire devra, en plus des équipements son et lumière, inclure des tapis de danse (et accessoires) ainsi qu’un système de vidéo projection.

Une attention particulière sera portée sur la maintenance préventive et curative : le prestataire devra privilégier des équipements dont la petite maintenance peut être assurée par l’achat de pièces et composants sur le marché local.

**Etant donné les contraintes calendaires du marché, les équipements proposés par le prestataire devront impérativement être en stock et disponibles immédiatement.**

**Concernant le devis : les coûts des services incluent le transport jusqu’au site final suivant l’Incoterm DDP, les assurances, le stockage, les frais de dédouanement, l’installation et les formations. Tous ces coûts doivent être intégrés dans l’offre financière.**

* 1. **Livrables attendus au cours de la prestation**

| **Phase** | **Livrable attendu** | **Description / Contenu minimal** |
| --- | --- | --- |
| **Phase préparatoire** | **L1.**  **Plan d’exécution détaillé** | * Description complète des équipements proposés (références, fiches techniques, etc.) * Plan logistique : calendrier détaillé de livraison, stockage, installation et essais * Détail des ressources humaines mobilisées |
| **Phase de livraison et d’installation** | **L2.**  **Rapport de livraison et d’installation** | * Procédure de dédouanement * Bordereaux de transport, certificats de conformité et d’assurance * Liste des équipements livrés (avec numéros de série, quantités, références) * Installation des équipements et mise en exploitation * Tests fonctionnels et mesures de performance |
| **Phase de formation et de documentation** | **L3.**  **Rapport de formation et de documentation** | * Liste nominative des participants formés * Supports de formation utilisés * Documentation utilisateur et technique |
| **Phase finale** | **L4.**  **Rapport de fin de mission et de réception définitive** | * PV de réception technique (MICTAL, Expertise France et fournisseur) * Bilan global des activités réalisées * Recommandations pour la maintenance et le suivi post-projet |

* 1. **Calendrier de livraison et d’installation**

Calendrier de livraison :

La livraison des équipements (ainsi que leur installation) devra être finalisée dans un délai maximum de 4 mois après la date de notification du contrat.

L’ensemble des frais de stockage des équipements seront à la charge du soumissionnaire.

**Le soumissionnaire devra prendre en charge tous les frais liés à la livraison des marchandises jusqu’à la destination finale (salle de spectacle du bâtiment du CFRAD à Brazzaville) suivant l’Incoterm DDP. Aucun frais additionnel ne pourra être pris en charge par Expertise France.**

L’assurance des marchandises devra couvrir l’ensemble du transport jusqu’à la destination finale et jusqu’au moment de la réception technique des équipements.

Le soumissionnaire proposera obligatoirement un calendrier de livraison détaillé.

Installation des fournitures :

Le fournisseur devra réaliser les installations sur site dans les règles de l’art.

Le fournisseur proposera obligatoirement un calendrier d’installation qui devra être fourni au minimum 15 jours avant les dates d’installation prévues.

Evacuation des emballages :

L’évacuation des emballages est à la charge du fournisseur. Les emballages devront avoir été évacués avant la date de la réception technique.

* 1. **Destination finale de livraison**

La livraison devra être effectuée en république du Congo, au CFRAD, situé à Brazzaville.

Les coordonnées GPS du site sont :

-4.283229173942407, 15.269345002415985

4°16'59.6"S, 15°16'9.6"E

D’une manière générale, le fournisseur devra réaliser toutes les prestations nécessaires au bon fonctionnement et à la sauvegarde des équipements. Il devra reconnaître la localisation géographique du site de livraison et se rendre sur les lieux au besoin pour constater les conditions particulières de mise en œuvre. En aucun cas, il ne pourra arguer d’une méconnaissance du lieu pour obtenir des travaux ou des moyens supplémentaires pour réaliser ses prestations.

1. **Mise en exploitation et réception technique**
   1. **Exploitation**

La mise en exploitation et les essais devront être réalisés préalablement à la réception technique par le fournisseur.

* 1. **Garantie**

La garantie couvre la fourniture de l’ensemble des pièces défectueuses, ainsi que leur remplacement (fourniture, main d’œuvre et montage compris) sur le site d’installation de l’équipement.

La période de garantie démarrera le jour de la réception technique des équipements.

* 1. **Formations utilisateurs**

Le fournisseur devra former chaque utilisateur à l’utilisation des équipements.

Cette formation doit comporter une partie théorique et une partie pratique incluant au minimum :

* L’introduction aux fonctions de l’appareil ;
* L’introduction à l’utilisation du manuel (documentation utilisateur), qui doit obligatoirement être fourni et disponible en français ;
* L’introduction aux vérifications de sa bonne fonctionnalité et à la maintenance de routine pour garder l’appareil en bon état (tous les aspects de la maintenance de routine conseillés par l’usine) ;
* L’identification des dysfonctionnements et des erreurs de manipulation ;
* Les aspects des risques liés á l’utilisation de l’appareil.
  1. **Documentation**

Documentation utilisateur :

La documentation utilisateur (manuel d’utilisation) devra être fournie avec chaque équipement. Ces documents seront rédigés en langue française et fournis en un exemplaire papier minimum ainsi qu’en format PDF.

Les documents utilisateurs et techniques sont un prérequis obligatoire pour effectuer la réception technique.

Documentation technique :

La documentation technique devra être fournie avec chaque équipement.

L’ensemble de la documentation technique fournie avec les équipements comprendra au minimum des documents suivants :

* Caractéristiques techniques des appareils ;
* Manuel d’utilisation ;
* Guide de maintenance et de dépannage ;
* Schéma de principe ;
* Schémas électroniques ;
* Nomenclature des pièces.

Ces documents seront rédigés en langue française et fournis en un exemplaire papier minimum ainsi qu’en format PDF.

* 1. **Réception technique**

La réception technique sera réalisée sur site à l’issue de l’ensemble des prestations prévues dans le présent marché. Elle sera effectuée en présence du Maitre d’ouvrage (MICTAL) et du Maitre d’ouvrage délégué (Expertise France).

1. **Lieu, Durée et Modalités d’exécution**
   1. **Période estimée de mise en œuvre et lieu d’exécution :** janvier à avril 2026, Brazzaville, République du Congo
   2. **Date estimée de démarrage :** le prestataire retenu s’engage à démarrer sa mission dès la notification du contrat
   3. **Date estimée de fin :** 4 mois après la notification du contrat.
   4. **Coordination :**

Le prestataire retenu désignera un interlocuteur unique pour la mise en œuvre de projet.

Mme Kristell DORVAL, Cheffe de projet CFRAD-ICC, à Brazzaville, sera l’interlocutrice du prestataire pour Expertise France.

Téléphone : 00 242 06 713 15 02

Courriel : [kristell.dorval@expertisefrance.fr](mailto:kristell.dorval@expertisefrance.fr)

**Une réunion de lancement se tiendra au plus tard 5 jours après la notification du contrat**. Des réunions (en présentiel et/ou par visioconférence) sont à prévoir pour chaque phase déterminée par le prestataire.

Une coordination étroite avec les équipes d’Expertise France sur le terrain devra impérativement être mise en place dès la préparation de la prestation et jusqu’à sa finalisation. En outre, des échanges réguliers avec l’équipe projet et ses partenaires (Service de Coopération et d’Action Culturelle (SCAC) de l’Ambassade de France au Congo et le Ministère de l’Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs au Congo), seront à prévoir sur l’état d’avancement de la mission et éventuellement les difficultés rencontrées.

1. **Expertise demandée** 
   1. **Niveau d’expertise attendu :**

Le soumissionnaire devra démontrer une expertise confirmée dans la fourniture, la livraison et l’installation d’équipements scéniques professionnels pour des salles de spectacle, centres culturels, écoles d’art ou institutions similaires.

Il devra disposer d’une maîtrise complète de la chaîne de valeur technique, depuis la sélection des matériels jusqu’à la mise en service, la formation et le service après-vente.

Cette expertise devra couvrir les domaines suivants :

* Ingénierie et intégration scénique (son, lumière, machinerie, audiovisuel) ;
* Sélection, montage, raccordement et tests d’équipements scéniques ;
* Connaissance des normes internationales de sécurité et d’installation (électriques, mécaniques et structurelles) ;
* Gestion de la logistique internationale : transport, dédouanement, stockage, livraison et installation sur site ;
* Formation des utilisateurs finaux et transfert de compétences ;
* Maintenance et service après-vente (SAV).
  1. **Expérience spécifique requise :**

Le prestataire devra justifier de :

* Expérience avérée d’au moins cinq (5) années dans la fourniture et l’installation d’équipements scéniques professionnels (théâtres, salles de spectacle, centres culturels, établissements d’enseignement artistique, etc.) ;
* Au moins deux (2) références récentes et vérifiables de projets similaires réalisés au cours des quatre (4) dernières années, de préférence dans des contextes institutionnels ou internationaux ;
* Une expérience démontrée en Afrique subsaharienne ou dans des contextes logistiques équivalents ;
* Une capacité organisationnelle et technique prouvée pour assurer la livraison, l’installation, la formation et la maintenance dans les délais contractuels.
  1. **Capacités techniques et organisationnelles :**

Le prestataire devra démontrer qu’il dispose des moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires à la bonne exécution du contrat, notamment :

* Une équipe interne spécialisée dans l’intégration scénique (régie son, lumière, machinerie, audiovisuel, sécurité) ;
* Des techniciens ou partenaires agréés capables d’intervenir sur site pour le montage, les essais et la formation ;
* Une capacité logistique permettant la gestion du transport international, du dédouanement, du stockage et de la livraison finale ;
* Des procédures internes de contrôle qualité garantissant la conformité des installations aux normes internationales ;
* Un dispositif de garantie et de maintenance assurant la disponibilité des pièces et le suivi post-installation.

1. L’intitulé officiel est : Valorisation mémorielle du patrimoine architectural de Brazzaville, ancienne « Capitale de la France Libre », du temps du Général de Gaulle, associée à la dynamisation de la création et de l’entreprenariat culturel dans la capitale congolaise. – « Projet CFRAD – ICC » [↑](#footnote-ref-1)